

Journée internationale des droits des femmes

Au boulot ou à la retraite: l'égalité pour toutes et tous!

Briser les solidarités, valoriser l'individualisme. Augmenter la part du capital dans la répartition de la richesse, nous obliger à travailler plus et plus longtemps, tout en réduisant à peau de chagrin le montant de nos pensions. Avec le projet de retraite « universelle », Edouard Philippe et Emmanuel Macron, comme leurs prédécesseurs, veulent mettre à genoux les travailleuses et les travailleurs, en réservant quelques coups supplémentaires aux femmes.

Aujourd'hui, les pensions des femmes sont environ de 42 % inférieures à celles des hommes, et 37 % des retraitées touchent moins de 1 000 euros de pension brut. Selon le gouvernement, les femmes seraient les « grandes gagnantes » de la « réforme ». Pourtant, l'absence des femmes – soit la moitié de la population! – dans l'étude d'impact accompagnant le projet de loi vient sérieusement remettre en doute cette affirmation...

Aggravation des inégalités

Derrière la prétendue « universalité », c'est bien le camouflage des inégalités qui est à l'œuvre. La retraite constitue un miroir grossissant des injustices générées tout au long de la vie professionnelle : inégalités salariales et d'accès à l'emploi ; faibles rémunérations ; emplois à temps partiel imposés ou encouragés ; carrières morcelées par les périodes de chômage et les interruptions d'activité en raison du travail parental et domestique (des tâches effectuées à plus de 70 % par les femmes).

Quelle universalité envisage-t-on pour les femmes alors qu'aujourd'hui leur salaire est en moyenne de 18,5 % inférieur à celui des hommes ? Le système « universel » à points suppose de prendre en compte, pour le calcul de la retraite, toutes les périodes travaillées et non plus les vingt-cinq meilleures années dans le privé ou les six derniers mois dans la fonction publique (où les salaires sont souvent plus bas et progressent faiblement). L'ensemble des inégalités que les femmes subissent serait ainsi répercuté sur le montant de leur retraite.

« Nous sommes une moitié de l'humanité, nous combattons avec tous les opprimés et nous garderons notre part de l'égalité qui est la seule justice. »

Louise Michel

Négation de la pénibilité du travail des femmes

Quelle « universalité » croit-on atteindre en calculant des pensions sur une carrière complète, quand 40 % des femmes de nos jours ne peuvent y parvenir ? Infirmières, aides soignantes, auxiliaires de vie sociale, assistantes maternelles, femmes de chambre, puéricultrices... Travaillant majoritairement dans les secteurs de l'éducation, des soins, du travail social ou du nettoyage, les femmes effectuent des tâches peu valorisées et occupent les trois quarts des temps partiels.

Aujourd'hui, une femme sur cinq attend 67 ans pour prendre sa retraite sans décote, contre un homme sur douze. Demain, elles pourraient être encore plus nombreuses, puisque l'âge d'équilibre (65 ans) pourra reculer en fonction de l'espérance de vie et atteindre progressivement les 67 ans.

**UN SYNDICAT DE COMBAT, AUTOGÉRÉ, SOLIDAIRE,
ANTISEXISTE ET ANTICAPITALISTE
SEULE LA LUTTE PAIE !**

SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL
DE LA PRESSE, DES MÉDIAS,
DE LA CULTURE ET DU SPECTACLE
PRESSE.RP@CNT-F.ORG
TWITTER : @SIPMCS_CNT



Le gouvernement a promis de porter la pension minimale à 85 % du smic en 2022 (une fausse promesse, la mesure figurant déjà dans la loi de 2003) : mais, là aussi, il faudra parvenir à l'âge d'équilibre pour accéder à cette pension de misère !

Quelle « universalité » imagine-t-on quand les critères de pénibilité ne concernent à 65 % que les hommes ? Le décret de 2014 instaurant un compte pénibilité fondé sur 10 critères a été remis en cause par les ordonnances Macron de 2017. La suppression de 4 critères (dont le port de charges lourdes et les postures pénibles), portée par Laurent Pietraszewski, nouveau Monsieur Retraites du gouvernement, a contribué à nier la pénibilité du travail féminin.

Disparition des mécanismes de solidarité

La « réforme » du gouvernement attaque directement plusieurs mécanismes de solidarité à destination des femmes alors qu'ils demeurent cruciaux en matière de redistribution. Il faudra par exemple attendre la date de départ à la retraite, et non plus 55 ans, pour bénéficier de la pension de réversion, touchée à 90 % par des femmes. Et gare aux divorcées, aux pacsées et à celles vivant en union libre ! Seules les femmes encore mariées pourront y prétendre. L'État renonce ainsi à protéger les plus vulnérables et à organiser la solidarité publique. Et ce sont les femmes des classes populaires qui sont sanctionnées : leurs maris, souvent ouvriers, meurent en moyenne sept ans plus tôt qu'un cadre supérieur.

La CNT revendique

- ★ Une retraite à taux plein pour toutes et tous à 55 ans
 - ★ L'égalité salariale et l'égalité des pensions
 - ★ Augmentation significative du smic et pas de pension inférieure au smic
- ★ La fin des contrats partiels imposés et la titularisation des contrats précaires
 - ★ L'application réelle des lois contre le harcèlement moral et sexuel
 - ★ La prise en charge gratuite des femmes victimes de violence et de viol par la sécurité sociale
 - ★ La reconnaissance du travail domestique
- ★ L'accès gratuit et sans condition à l'IVG, le développement des plannings familiaux et le renforcement des services de gynécologie
 - ★ La mise en place de programmes pédagogiques favorisant l'émancipation de chacune et chacun, en bannissant les stéréotypes de genre

Même chose pour les trimestres – huit dans le privé, quatre (parfois deux) dans le public – accordés pour la naissance et l'éducation d'un enfant, remplacés par une sournoise « bonification » de 5 % de la future pension pour chaque enfant (7 % à partir du troisième). Soit 17 % pour trois enfants, applicables au choix au sein du couple... contre 10 % à chaque parent (soit 20 % à deux) actuellement. Cela dissuadera les femmes de la choisir pour elles puisqu'elles gagnent moins, instaurant de fait une nouvelle tutelle « protectrice » de leur mari, cinquante-cinq ans après la loi leur permettant d'ouvrir un compte en banque à leur nom. On rêve.

Cette « réforme » patriarcale et sexiste ne passera pas par nous ! Le gouvernement se targue de faire progresser l'égalité femmes-hommes : il avance en réalité un projet de loi conservateur, aux relents d'ordre moral, car il promet sans le dire la famille « traditionnelle » ! De la vie active jusqu'à la retraite, mode de production et mode de reproduction (de la force de travail, de la descendance) sont ici corrélés. Une réforme féministe préconiserait l'augmentation des cotisations patronales sur les emplois à temps partiel, pour casser le précaire féminin. Une réforme progressiste instaurerait un service public de la petite enfance, pour réellement libérer les femmes de la sphère domestique. Mille autres choses méritent d'être faites pour la cause des femmes, mais elles ne sont bien évidemment pas dans cette « réforme ».

Luttons toutes et tous ensemble pour renverser le système capitaliste ! Luttons contre les dominations et les comportements patriarcaux et sexistes, que ce soit dans l'entreprise, dans la rue ou dans la sphère privée. Au-delà du 8 mars, notre syndicat œuvre à la construction d'une société et des rapports sociaux égalitaires au quotidien, y compris dans notre fonctionnement et notre organisation. L'égalité femmes-hommes, et plus largement **l'égalité entre toutes et tous** sans aucune discrimination, **doit se pratiquer aujourd'hui pour devenir une réalité commune à toutes et tous !**

Lutte des classes, lutte des femmes, vers une révolution féministe, sociale et libertaire !